

Arrêté N° MA-ART-2024-027

**OBJET :** Arrêté de stationnement "SENSIBUS Calvados", parking de la salle des fêtes d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, le mardi 2 avril 2024 de 14h00 à 16h30

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par **Monsieur Valentin LELION**, chargé de projet du **SENSIBUS Calvados**, visant à faire réserver 12 mètres de long de stationnement sur le parking de la salle des fêtes d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de promouvoir les solutions et les aides innovantes pour bien vieillir chez soi, le mardi 2 avril 2024 de 14h00 à 16h30;

### ARRÊTE

**Article 1** – Douze mètres de long de stationnement sont réservés sur le parking de la salle des fêtes d'Aunay-sur-Odon, le mardi 2 avril 2024 de 14h00 à 16h30;

**Article 2** – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Valentin LELION
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Le service valorisation, collecte et recyclables.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 06 février 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

